



Erreur Huissier commandement à payer

Par **NGaLo**, le **28/03/2020** à **10:16**

Bonjour,

Nous avons un local commercial loué pour lequel la locataire ne veut pas payer, nous lui avons fait parvenir un commandement à payer par huissier avec un délai d'un mois qui est terminé. Nous souhaitons donc attaquer la locataire avec un avocat. Toutefois, après avoir examiné le dossier, il nous dit que l'huissier a fait une erreur car il a mis comme émetteur ma belle mère (qui lui avait fait la demande) et non notre SCI qui est le loueur.

Pourriez vous me dire si nous avons une chance si nous attaquons quand même ?

Merci

Par **NGaLo**, le **30/03/2020** à **19:20**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. En fait le commandement a été fait à ma personne et non à ma SCI, est-il quand même nul ou pouvons nous l'utiliser pour attaquer ?

Merci

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **31/03/2020** à **09:41**

Bonjour,

Vous devez renouveler ce commandement au nom de la SCI.